

## **VD\_GERICHTE CO01.009349 vom 13. Dezember 2013**

VD Tribunal cantonal, 2013-12-13, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_gerichte\\_CO01.009349](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_CO01.009349)

FR: VD\_GERICHTE CO01.009349 du 13 décembre 2013

IT: VD\_GERICHTE CO01.009349 del 13 dicembre 2013

### **Erwägungen**

#### **E. 3**

a) L'appelant ne conteste pas les faits retenus par le jugement attaqué. Il soutient en revanche qu'il doit être reconnu que l'intimée B.O.\_\_\_\_\_ est débitrice solidaire à titre personnel de l'intimé A.O.\_\_\_\_\_ et qu'elle était partie aux contrats conclus. L'appelant fait valoir plusieurs arguments à l'appui de son grief. Il relève que les accords des 17 octobre 1994 et 26 août 1995 ont été rédigés sur du papier à en-tête de la raison individuelle pisciculture V.\_\_\_\_\_ et qu'il avait ainsi toutes les raisons de penser que l'intimée était même plus impliquée que ne l'étaient l'intimé ou lui-même, dès lors que le titulaire de la raison individuelle pisciculture V.\_\_\_\_\_ était son défunt mari. Il considère que l'apparence créée par l'utilisation de ce papier à en-tête ne doit pas être relativisée, contrairement à l'appréciation des premiers juges. Il fait valoir également que les deux versements d'acomptes en sa faveur provenaient d'un compte bancaire au nom des deux intimés, qu'il a écrit à l'intimée et à la pisciculture V.\_\_\_\_\_ le 13 décembre 1999, ainsi qu'aux intimés le

#### **E. 5**

Il résulte de ce qui précède que l'appel doit être rejeté dans la procédure de l'art. 312 al. 1 CPC et le jugement entrepris confirmé. Les frais judiciaires de deuxième instance seront arrêtés à 6'190 fr. (art. 62 al. 1 TFJC [tarif des frais judiciaires civils du 28 septembre 2010 ; RSV 270.11.5]) et mis à la charge de l'appelant, qui succombe (art. 106 al. 1 CPC).

- 23 - N'ayant pas été invités à se déterminer, les intimés n'ont pas droit à des dépens.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.